



Nombre de conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 23  
Pouvoirs : 1  
Absents : 4  
Convocation : 05/12/2018

N° 2018-118

## DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

L'an DEUX MIL DIX HUIT et le 11 décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à ST MICHEL DE MAURIENNE, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc,

Il était composé de : ALBRIEUX Alexandre, ALBRIEUX Jean-Luc, ASTIER Cécile, BACHALARD Jean-Pierre, BAUDIN Philippe, BERNARD Jean-Pierre, BERNARD Jean-Marc, BOIS Loïc, BOIS Marie-Thérèse, BOUILLARD FREULARD Sylvie, DEGLI ESPOSTI Brigitte, EXCOFFIER Bernard, FEUTRIER Stéphanie, GALLIOZ Jean-Michel, GIGANTE Orlane, GILLOUX Jean-Louis, MANCUSO Gaëtan, MASCIA SALOMON Armelle, MAZZOTTA Noelle, PERRET Aimé, ROUGEAUX Jean-Pierre, SAYETTAT Paul

Absents : PRAT Jacques - CLEMENT Guy Laurence - ROUGET Jean-Claude - JOET Christian

Pouvoirs :

SAINTIER Isabelle à BERNARD Jean-Marc

**Objet : STATION D'EPURATION DE CALYPSO  
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif  
RAPPORT RPQS 2017**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Il précise que le rapport 2017 concerne que le traitement des eaux usées de la station d'épuration de Calypso qui est de la compétence de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

ADOpte : 21 POUR (Les élus d'Orelle ne prennent pas part au vote)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Au registre figurent les signatures,

Le Président,

  
Jean-Marc BERNARD



Accusé de réception en préfecture  
073-247300452-20181211-2018118-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018